

29 septembre 2009

09.166

Interpellation du groupe socialiste**Quels moyens pour la politique d'accueil de la petite enfance dans le canton?**

Le gouvernement neuchâtelois s'était engagé, lors du vote de la loi sur les structures d'accueil, à offrir des places en suffisance et de qualité, à des prix abordables pour les familles.

Pour atteindre les objectifs visés par la loi sur les structures de la petite enfance, un effort important est encore à consentir dans ce domaine.

Dans les autres cantons, le financement des structures d'accueil est en principe partagé entre les familles, les communes, le canton et l'économie.

A titre d'exemple, le canton de Vaud a trouvé un montage financier impliquant les entreprises qui participent à la résolution de la problématique.

En ce qui concerne Neuchâtel, si nous considérons le retard cumulé en matière de structures d'accueil de la petite enfance (structures pré et parascolaire), un financement additionnel doit absolument être imaginé!

Dans le cadre du projet précédent, échoué en procédure de consultation, un bon dialogue avait été noué avec les milieux économiques, qui étaient entrés en matière sur leur participation. Cependant, le système des bons de garde n'avait pas trouvé grâce.

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de reprendre ce dialogue avec les milieux économiques dans le cadre du chantier de la réforme fiscale des personnes morales?

Après analyse de la situation sur le principe, un prélèvement couvrant une part significative du financement, sur la masse fiscale des entreprises, serait de nature à permettre d'atteindre nos objectifs et serait de loin le système le plus simple à mettre en place.

Sans financement supplémentaire, il ne sera pas possible d'offrir les places d'accueil nécessaires et attendues par la population, or n'oublions pas qu'une initiative sur ce sujet doit être traitée incessamment.

Nous nous réjouissons d'entendre le Conseil d'Etat sur cette question, que nous considérons comme cruciale et nous le remercions par avance pour sa réponse.

Cosignataires: F. Cuche, B. Humi, N. Fellrath, C. Mermet, O. Duvoisin, C. Bertchi, S. Latrèche, J.-P. Baer, A. Blaser, J.-C. Berger, C. Fischer, J. Lebel Calame, B. Goumaz, M. Giovannini, A. Tissot Schultess, F. Ducommun et S. Fassbind-Ducommun.